



ARRETE MUNICIPAL N° 40/2024

OBJET : 82EME ANNIVERSAIRE DU RAID DU 19 AOUT 1942

Mesures : Stationnement interdit

Dates : Le lundi 19 août 2024

Nous, Maire de la ville de Sainte-Marguerite-sur-mer,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriale
- L'Arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Le Code de la santé Publique et notamment ses articles L 3321-1, L. 3334-2, L. 3335-1 et L 3335-4,

ARRETONS

Article 1^{er} : Dans le cadre de l'organisation des commémorations du raid du 19 août 1942, le stationnement est interdit sur la place de l'Eglise le **lundi 19 août 2024 de 13h00 à 17h00.**

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la compagnie de Gendarmerie d'Offranville.

Fait à Sainte-Marguerite-sur-Mer, le 16 août 2024

Véronique DEPREUX
Maire

